



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Administration Territoriale porte à la connaissance de l'opinion publique que la Région du Centre a enregistré entre le 04 et le 05 août 2021, trois (03) graves accidents de la circulation qui ont causé la mort d'environ quarante (40) personnes et fait plusieurs blessés, actuellement en soins intensifs dans les formations sanitaires.

Aussitôt informé, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a transmis ses sincères condoléances aux familles endeuillées et ses souhaits de prompt rétablissement aux blessés. Le Président de la République a aussi donné des instructions fermes pour la prise en charge des blessés.

Malgré les efforts déployés par les forces de maintien de l'ordre dans le cadre de la prévention routière, force est de constater que des conducteurs inconscients continuent de mettre en danger la vie de personnes innocentes, à travers des comportements irresponsables tels que **la conduite en état d'ébriété, l'excès de vitesse, les mauvais dépassements, les surcharges**, etc.

Si les récriminations contre les conducteurs des cars de transport (15 places, 30 places, 70 places) ne manquent pas, il est à noter que quatre (04) catégories de véhicules sont à l'origine de presque tous les accidents mortels sur nos routes et dans les dix (10) Régions. **Les camions de sable 10 roues, les gros camions transportant des billes de bois, les porte-chars et les gros camions transportant des conteneurs de 40 pieds.**

Les Gouverneurs de Région ont été instruits, à compter de ce jour, de prendre des mesures draconiennes dans leurs unités de commandement respectives, en vue de limiter le nombre d'accidents de la circulation causés par les véhicules susmentionnés.

D'ores et déjà, une réflexion est menée pour aboutir à des sanctions plus contraignantes contre les contrevenants, propriétaires et conducteurs de véhicule, qui mettent en danger la vie de nos populations au départ de chaque voyage au lieu de les conduire à leurs destinations.

Les sanctions envisagées vont désormais toucher **les conducteurs irresponsables ainsi que les propriétaires de véhicules** impliqués.

Les Gouverneurs de Région sont invités, une fois de plus, à sensibiliser les conducteurs des gros porteurs et les propriétaires des agences de voyage sur la nécessité d'utiliser les aires de repos créées par l'Etat pour diminuer l'état de fatigue des conducteurs, l'une des causes des accidents mortels de la circulation. **Les contrevenants feront désormais face à la rigueur de la loi.**

Fait à Yaoundé, le 06 août 2021

Le Ministre de l'Administration Territoriale




ATANGA NJI Paul